

FORMATION EN LIGNE

Développement durable et centres anciens

**SITES &
-CITÉS**
REMARQUABLES
FRANCE



© Ville de Beaucaire-Remarkable France © Atout France - Ooshot / @WorldElse

Lundi 11 & lundi 25 octobre 2021 de 14h à 16h30

Par Visioconférence

Inscriptions :

<https://www.helloasso.com/associations/sites-et-cites-remarquables-de-france/evenements/formation-developpement-durable-et-centre-ancien-04-11-octobre>

Organisé par :

Sites & Cités remarquables de France

Musée d'Aquitaine, 20 Cours Pasteur, 33000 Bordeaux

Tel : + 33 (0)9 72 49 97 06

Contact : reseau@sites-cites.fr

www.sites-cites.fr





DEVELOPPEMENT DURABLE ET CENTRE ANCIEN

Lundis 11 & 25 octobre 2021

Formation

Objectifs :

Dans l'objectif de répondre aux enjeux de la transition énergétique, cette formation a pour but de proposer une approche globale de la réhabilitation d'un immeuble en centres anciens.

Publics :

Sensibilisation à la thématique en direction des équipes municipales renouvelées et des services (urbanisme, médiation) des collectivités adhérentes à Sites & Cités remarquables de France. cette formation ne demande pas de prérequis.

Programme :

- Contexte réglementaire
- Points forts et points faibles du bâti traditionnel
- Ce que nous disent les études
- Centre de Ressources pour la Réhabilitation Responsable du Bâti Ancien : une approche globale, un outil d'aide à la décision
- La Simulation Thermo Dynamique, outil d'analyse, outil d'aide à la conception
- AGIR : Faire une étude complémentaire aux PSMV et PVAP, présentation de l'appel à projet « 20 projets pour 2020 » et présentation d'études avant travaux
- INCITER : 2 exemples d'isolation par l'extérieur (Bayonne et Paris) - Comment la collectivité peut inciter/favoriser des réhabilitations « responsables »
- TEMOIGNER : Témoignage d'opérateur
- LABELISER : Label expérimental « Effinergie Patrimoine »

Intervenant :

- Jacky Cruchon, expert urbaniste, ancien directeur du service urbanisme de la ville de Bayonne
- Elodie Héberlé, responsable d'activités « Performance énergétique des bâtiments » au groupe Bâtiment du CEREMA Est

Tarifs :

- 100 euros pour les villes de moins de 7 000 habitants
- 200 euros pour les villes de plus de 7 000 habitants
- 350 euros pour les non-adhérents

Sites et Cités remarquables de France est organisme de formation.

N° de déclaration d'activité : 72640372464.

Agrément pour dispenser des formations aux élus locaux.

Méthodes mobilisées : documentations / PPT / analyse d'étude de cas / échanges/débats

Modalités d'évaluation : notule de présentation et de niveau en début de session & auto-évaluation en fin de session

Formation accessible aux personnes handicapées, notamment à mobilité réduite